

COMPTE RENDU
Commune
Questions diverses

L'an deux mil quinze, le dix avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre des Membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de conseillers en service.....	10
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance.....	8
Nombre de pouvoirs.....	2
Nombre d'absents.....	0

Date de convocation : 03 avril 2015

Secrétaire de séance : Madame GERBER Corinne

Etaient présents Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux :

DUMONT Aurélie, BREUIL Stéphanie, GERBER Corinne, LABUSSIÈRE Jean-Marc, VANDRAND Jean-Luc, CUBBEDU Alicia, LOUBINOUX Nathalie.

Absents : CAPELLE Pierre, CARRE Rodolphe

Pouvoirs : CAPELLE Pierre à BREUIL Stéphanie, CARRE Rodolphe à GERBER Corinne

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc, Maire, sur les sujets suivants :

COMMUNE

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014

Fonctionnement : Dépenses 190 127,48 €
Recettes 162 550,85 € + report d'excédent 2013 : 20 205,00 €
Soit un solde négatif de 7 372,00 € à reporter sur le budget 2015

Investissement : Dépenses 326 843,39 € (dont 237 703,94 € pour la salle multiculturelle)
Recettes 227 624,29 € + report d'excédent 2013 : 46 235,00€
Soit un solde négatif de 52 984,06 € à reporter sur le budget 2015

Après en avoir délibéré et sous la Présidence à Mme la 1^{ère} adjointe le Conseil Municipal procède au vote

Nombre de votant : 9

Vote : 9 voix POUR

Budget 2014 adopté à l'unanimité

Affectation du résultat

Il est proposé de reporter les déficits budgétaires 2014 sur le budget 2015
- 7 372,00 € (déficit) sur le budget Fonctionnement
- 52 984,06 € (déficit) sur le budget Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Nombre de votant : 10

Vote : 10 voix POUR

Budget primitif 2015_Fonctionnement

Dépenses : 169 200 €

Recettes : 169 200 €.

Les économies vont se porter notamment sur les postes suivants :

- Charges à caractère général -9000 €
- Charges de personnel -8700 €

Il est demandé également de prendre le plus grand soin des équipements communaux (petit matériel de coupe, tracteur, camion...) afin de limiter les dépenses de remise en état.

Par contre, il est à noter de fortes augmentations des parts à verser aux organismes de regroupement (SIVOM, SIVU...) :

- pour le SIVOM action sociale (aide à domicile), la contribution de la commune par habitant passe en 2015 à 3 € au lieu de 1 € précédemment ;
- pour le SIVU (RPI - regroupement pédagogique intercommunal) la contribution de la commune par enfants scolarisé passe à 1 225 € (1066 € en 2014) par élève (16 enfants de Vodable scolarisés en primaire en 2015).

Il faut noter également une baisse des dotations de l'état : 4 500 € en moins cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Nombre de votant : 10

Vote : 10 voix POUR

Vote des taxes communales 2015

Pour rééquilibrer le budget, M. le Maire propose d'augmenter la part communale des impôts directs locaux (taxe d'habitation et taxes foncières sur le bâti et le non-bâti) de 17 % pour 2015.

Cette augmentation permettra une recette supplémentaire d'environ 10 000 €. A noter que la communauté de communes n'augmente pas ses taux d'imposition pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Nombre de votant : 10

Vote : 8 voix POUR

2 abstentions

Investissement

Dépenses : 40 039,00 €

Recette : 40 039,00 €

Budget primitif 2015 Investissement

Dépenses : 127 139,00 €

Les dépenses d'investissement prévues correspondent :

- A la fin du chantier de la SMA (14 000 €)
- A l'équipement de la SMA (7 500 €)
- Au paiement des factures du SIEG de 2013 (11 000 €)
- Des travaux du SIEG 2015 (13 000€)

Recettes : 127 139,00 €

Les recettes correspondent :

- Subventions chemins 10 600 € et travaux SIEG 2 150 € et SMA 78 000 €
- FCTVA 42 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Nombre de votant : 10

Vote : 10 voix POUR

ASSAINISSEMENT

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014

Fonctionnement

Dépenses : 6 609,12 €

Recettes : 12 765,84 €

Excédent de 6 157,00 € en 2014 + excédent 2013 de 9 329,00 €

Soit un solde positif de 15 486,00 € à reporter en 2015

Investissement

Dépenses : 9 644,52 €

Recette : 6 360,00 €

Déficit de 3 284,52 € + excédent 2013 de 17 647,00 €

Soit un solde positif de 14 363,00 € à reporter en 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote sous la Présidence de Mme la 1^{ère} Adjointe :

Nombre de votant : 9

Vote : 9 voix POUR

Budget primitif 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget de 2015 se compose comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 28 476,00 €

Recettes : 28 476,00 €

Sur cette année, il est prévu la réalisation des travaux suite au diagnostique du réseau réalisé en 2013 subventionné à 40% par le Conseil Général et 35% par l'Agence de l'eau.

Rue du Château, Chemin des Remparts, Porte Neuve, rue Gauthier de Biauzat, Rue du Chevalier Peyrols.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Nombre de votant : 10

Vote : 10 voix POUR

Taxes d'assainissement 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'anticiper le coût des travaux d'entretien à effectuer sur les stations d'épuration et le traitement réglementaire des boues, il est proposé d'augmenter la taxe d'assainissement de la commune :

Actuellement

Taxe fixe : 22 €

Prix au m³ : 1,10

Proposition

Taxe fixe : 25 €

Prix au m³ : 1,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Nombre de votant : 10

Vote : 7 voix POUR

3 abstentions

Intervention de Monsieur FLATRES (Trésorier à ISSOIRE)

Monsieur FLATRES informe le Conseil qu'il avait alerté Monsieur BION en 2012 sur le fait que le projet de construction de la salle multi activités était dangereux pour les finances de la commune.

Les travaux étant commencés et le Conseil Municipal de l'époque n'ayant pas été informé de cet état de fait concernant nos finances communales, le projet s'est poursuivi.

De ce fait, la situation financière de la commune est critique.

La capacité d'autofinancement de la commune est passée de 37 512 € en 2010 à - 25 000 € en 2014, la situation se dégradant à compter de 2012.

La commune n'a donc aucune capacité d'investissement nouveau pour 2015 ou 2016.

La dette par habitant est de 1 618,00 € alors que la moyenne nationale est de 600 €.

Les solutions envisagées pour un retour à l'équilibre des comptes seraient :

- allonger la durée des crédits et revoir les taux à la baisse pour les prêts de la SMA,
- augmenter le taux des impôts communaux,
- de réduire au maximum le budget de fonctionnement.
-

QUESTIONS DIVERSES

Achat d'estrades pour l'association de Colamine

Les estrades seraient achetées par la commune afin de récupérer la TVA sur le prix d'acquisition.

L'association de Colamine rembourserait alors le prix HT.

En dehors des 4 manifestations de l'association, les estrades seraient à disposition de la commune.

Coût : 1200 €

Cette délibération est remise à une réunion de conseil ultérieure.

Organisation réunion avec Monsieur THIALLET pour la caducité du POS

3 options se présentent :

- Choix du PLU (plan local d'urbanisme)
- Choix de la carte communale (document simplifié par rapport au PLU)
- RNU (règlement national d'urbanisme)

À voir ultérieurement.

Grange sise Rue du Rocher

Lors du conseil précédent, il avait été demandé à M. Karl VIEVILLE d'écrêter le haut du mur de la grange dont les pierres qui tombent sur la voie publique présentent un danger.

À ce jour, aucune action n'a été entreprise concernant la dangerosité du bâtiment. Il a simplement été nettoyé à l'intérieur pour permettre la pose d'échafaudage.

Un courrier va être envoyé au propriétaire en recommandé.

Invasion de rats

Il a été constaté une invasion de rats rue de l'Église. La commune a un contrat d'entretien avec l'entreprise SAPHIR qui effectue 3 passages par an et nous laisse les produits nécessaires pour tout traitement itératif.

Fin de la séance vers 23 h 00